



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 02_2025_16

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D'AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU la délibération n° DEL CM 02_2025_15 relative au vote du Budget Primitif de la Commune ;

CONSIDERANT que des subventions annuelles peuvent être versées pour le fonctionnement des structures dont le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Villejust ;

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, il convient de lui attribuer une subvention dans le cadre du budget 2025;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 19 mars 2025 et de la Commission municipale du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 50 000€ pour le CCAS de la Commune.

DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2025 de la Commune.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 31/03/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

